

France-Paris La Défense: Electrical installation work**OJ S 142/2015 25/07/2015****Contract notice – utilities****Works****Directive 2004/17/EC****Section I: Contracting entity**

I.1. Name and addresses

Official name: Électricité réseau distribution France (ERDF)

Postal address: PFA Paris Lille — immeuble Jean Monnet — 11 place des Vosges

Town: Paris La Défense

Postal code: 92061

Country: France

Contact person: Portail achats

For the attention of: Aminata Karembe

E-mail: erdf-pfachatidf-poselinky@erdf.fr

Telephone: +33 181975541

Internet address(es):General address of the contracting entity: <http://www.erdf.fr/Linky>Address of the buyer profile: <http://portail-achats.erdf.fr>Electronic submission of tenders and requests to participate: <http://portail-achats.erdf.fr>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for a dynamic purchasing system) can be obtained from: the abovementioned address**Tenders or requests to participate must be submitted:** the abovementioned address**I.2. Main activity**

Electricity

Other

I.3. Contract award on behalf of other contracting entities

The contracting entity is purchasing on behalf of other contracting entities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting entity**

Travaux de dépose de compteurs et de pose d'environ 344 000 compteurs LINKY sur le territoire de la DIR IDF.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

Execution

Main site or place of performance: — Région IDF Est lot 7 / départements du 93 et 94- Région IDF Ouest lot 6 / départements du 91 et 92 essentiellement + une commune du 78 et deux communes du 94.

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le marché concerne le remplacement de compteurs d'électricité actuels par des compteurs communicants Linky. Le marché sera mis à disposition 6 mois environ avant le début des travaux.

II.1.6. CPV code(s)

45310000 Electrical installation work

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Information about lots

This contract is divided into lots: yes

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

— Région IDF Est lot 7 / départements du 93 et 94

remplacement d'environ 148 800 compteurs

— Région IDF Ouest lot 6 / départements du 91 et 92 essentiellement + une commune du 78
et deux communes du 94

remplacement d'environ 195 700 compteurs.

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 62 (from the award of the contract)

Information about lots

Lot No: 1

Lot title: Pose de compteurs LINKY pour le compte d'ERDF — IDF Est lot 7

1) Short description

Remplacement dans le département du 93 et 94

Secteur: Romainville / Montreuil / Bagnolet / St Mandé / Vincennes / Fontenay s/s Bois
d'environ 148 800 compteurs en lieu et place de l'existant par des compteurs nouvelle
génération LINKY.

Les marchés devraient être mis à disposition à compter du 1.6.2016 soit six mois environ
avant la réalisation de la prestation de pose.

2) CPV code(s)

4) Indication about different time frame or duration

Duration in months: 50 (from the award of the contract)

Lot No: 2

Lot title: Pose de compteurs LINKY pour le compte d'ERDF — IDF Ouest lot 6

1) Short description

Remplacement dans le département du 91 et 92 essentiellement (+ 1 commune sur 78 et 2 communes sur 94)

Secteur: Chilly-Mazarin / Fresnes / Longjumeau / Wissous / Massy / Antony / Bourg la Reine / L'Hay les Roses / Sceaux / Le Plessis Robinson / Clamart d'environ 195 700 compteurs en lieu et place de l'existant par des compteurs nouvelle génération LINKY.

Les marchés devraient être mis à disposition à compter du 1.6.2016 soit six mois environ avant la réalisation de la prestation de pose.

2) CPV code(s)

45310000 Electrical installation work

4) Indication about different time frame or duration

Duration in months: 62 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Un ou des cautionnements ou une ou des garanties pourront être exigé pour l'exécution du marché. Le type et les modalités de ce cautionnement ou de cette garantie seront indiqués dans le dossier de consultation.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Financement sur ressources propres de l'entreprise.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

En cas de groupement d'opérateurs économiques attributaires du marché, le groupement attributaire devra être un groupement solidaire. L'un des membres du groupement est désigné comme mandataire. Chaque membre du groupement est engagé pour la totalité du marché.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Sera précisée dans le dossier de consultation.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Les documents et informations demandés ci-après doivent être rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Seuls les documents en langue française font foi.

Est écarté de la consultation l'opérateur économique:

- dont le dirigeant fait l'objet de sanctions,
 - qui n'a pas d'existence légale,
 - qui n'est pas à jour de ses obligations et cotisations fiscales et parafiscales
 - qui est en liquidation judiciaire
 - qui est en redressement judiciaire et qui ne peut justifier qu'il est habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.
 - dont les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social et qui n'a pas tenu une assemblée générale dans les 4 mois suivant la publication de comptes où il aurait décidé d'une solution de continuation et pas eu dans les 2 ans soit une augmentation du capital soit une diminution des capitaux propres. (Les dispositions du présent article L223-42 du code du commerce ne sont pas applicables aux sociétés en procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire ou qui bénéficient d'un plan de sauvegarde ou de redressement judiciaire)
 - dont l'objet social n'est pas en rapport avec l'objet du marché au moment de la candidature
- Ces dispositions s'appliquent à tous les membres d'un groupement, aux sous-traitants et aux agences de groupes.

Pour les fournisseurs nouveaux ou en cours de constitution, un engagement de l'actionnaire indiquant qu'il fournira l'extrait du Kbis avant la signature du marché sera exigé, il sera vérifié que le futur dirigeant ne fait pas l'objet de sanction et que l'objet social de la future entreprise est bien en rapport avec le marché.

Dans le dossier de réponse au présent avis, le fournisseur devra:

- Fournir une attestation établie par lui sous sa responsabilité, par laquelle il certifie qu'il a satisfait à ses obligations pour la totalité des impôts et cotisations dont il est redevable.
- Pour justifier qu'il n'est pas dans l'une des situations citées aux points b.1) à b.4) ci-après, le fournisseur doit fournir une déclaration sur l'honneur datée et signée.

b.1) Les candidats qui ont fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts et aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et L. 317-8 du code de la sécurité intérieure,

b.2) Les candidats qui ont fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L.

8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail

b.3) Les fournisseurs en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 640-1 du Code de commerce et les personnes physiques dont la faillite personnelle, au sens de l'article L. 653-2 du Code de commerce, a été prononcée ainsi que les personnes faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger. Les fournisseurs admis au redressement judiciaire au sens de l'article L. 631-1 du Code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, doivent justifier qu'ils ont été habilités à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché et doivent produire, à l'appui de leur candidature, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

b.4) Les fournisseurs qui, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, n'ont pas souscrit les déclarations leur incombant en matière fiscale et sociale ou n'ont pas acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date.

Toutefois, sont considérées comme en situation régulière les fournisseurs qui, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, n'avaient pas acquitté les divers produits devenus exigibles à cette date, ni constitué de garanties, mais qui, avant la date du lancement de la consultation, ont, en l'absence de toute mesure d'exécution du comptable ou de l'organisme chargé du recouvrement, soit acquitté lesdits produits, soit constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement. Les personnes physiques qui sont dirigeants de droit ou de fait d'une personne morale qui ne satisfait pas aux conditions prévues aux alinéas précédents ne peuvent être personnellement candidates à un marché.

C) (a) si le fournisseur est domicilié (*1) ou établi (*2) en France l'entreprise doit nous fournir les documents ci-après:

c.a.1) — L'une des pièces suivantes attestation de fourniture de déclarations sociales délivrée par l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations sociales compétent, datant de moins de six mois; l'attestation de régularité fiscale pour l'exercice précédent.

c.a.2) — L'une des pièces suivantes extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (imprimé Kbis); carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers;

c.a.3) — Une attestation sur l'honneur certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement (au regard des articles L 1221-10, 13 à L 1221-15, L 3243-1, L 3243-2 et L3243-4 du code du travail)

c.a.4) — Une attestation sur l'honneur indiquant l'intention ou non de faire appel, pour l'exécution du contrat, à des salariés de nationalité étrangère et dans l'affirmative, certifiant que ces salariés sont et seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France (nouvel article R-341-36 du code du travail)

c.a.5) — En application des décrets du 28/11/66, du 11/6/92 et du 31/5/97, une attestation sur l'honneur comportant le numéro de tous les établissements à la sécurité sociale, certifiant qu'il a satisfait, pour la totalité des impôts et cotisations dus aux adresses de ces divers établissements à l'ensemble de ses obligations prévues par l'article 39 de la loi du 10 avril 1954 (cf. § 21.9) et qu'il s'engage à se soumettre, le cas échéant aux sanctions visées à l'article 6 du décret.

C) (b) si le fournisseur est domicilié ou établi hors de France (*4) L'entreprise doit nous fournir les documents ci-après:

c.b.1) -L'une des pièces suivantes (*5) Un document mentionnant l'identité et l'adresse de son représentant fiscal désigné auprès de l'administration fiscale française; Un document attestant de la régularité de sa situation sociale, au regard, soit du règlement CEE n°1408-71 du 14 juin 1971 (s'il est établi dans un pays membre de l'Union Européenne) soit d'une convention internationale de sécurité sociale (s'il est établi dans les autres pays (*6)).

c.b.2) — Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou document équivalent ou un devis, document publicitaire ou correspondance professionnelle, lorsque l'immatriculation du fournisseur est obligatoire dans le pays où il est établi ou domicilié.

c.b.3) — Une attestation sur l'honneur certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard de la réglementation française ou des règles d'effet équivalent dans le pays auquel ils sont attachés (*7). L'ensemble de ces attestations et documents doit être rédigé en langue française ou accompagné d'une traduction en langue française.

c.b.4) Une attestation sur l'honneur certifiant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et parafiscales pour l'exercice précédent.

D) co-traitants

La déclaration de groupement solidaire est à renseigner et à transmettre dans le dossier de candidature.

Le document est à retirer auprès du point de contact susmentionné dans cet avis de marché. ERDF doit pouvoir s'assurer de la régularité de la situation des co-traitants vis-à-vis de la législation relative au renforcement de la lutte contre le travail illégal. Chacun de ses co-traitants, devra fournir l'ensemble des justificatifs énumérés en C. La non-présentation de l'ensemble des pièces vaudra rejet du groupement proposé.

E) sous-traitants

ERDF doit pouvoir s'assurer de la régularité de la situation des sous-traitants vis-à-vis de la législation relative au renforcement de la lutte contre le travail illégal. Pour chacun de ses sous-traitants, le fournisseur candidat à la consultation devra fournir l'ensemble des justificatifs énumérés en C. La non-présentation de l'ensemble des pièces vaudra rejet des sous-traitants proposés.

*1) Fournisseur domicilié en France: celui dont le siège social (et donc ses organismes de direction et d'administration) est situé en France

*2) Fournisseur établi en France: celui dont le siège social peut être situé à l'étranger, mais qui dispose en France d'un ou plusieurs établissement(s) stable(s) destinés à fournir des prestations aux clients éloignés du siège social. Ces établissements stables ne sont pas des organismes indépendants (ils n'ont pas la personnalité morale) mais ils disposent d'une autonomie suffisante pour avoir leur propre clientèle et engager leur société.

*3) Un certificat émanant de l'administration fiscale est valable, a fortiori.

*4) La loi vise le fournisseur établi ou domicilié hors de France et intervenant en France

*5) C'est la mission de liaison interministérielle pour la lutte contre le travail clandestin qui précise que le fournisseur établi ou domicilié hors de France n'est tenu de fournir que l'un des deux documents.

*6) A défaut, une attestation de fourniture de déclaration sociale émanant de l'organisme français de protection sociale chargée du recouvrement des cotisations sociales du fournisseur

*7) Ces documents (devis, document publicitaire, ...) sont acceptés à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Les candidats remettront, avec leur demande de participation, un dossier d'évaluation commerciale.

Ce dossier précisera les points suivants:

1. Indiquer le montant des capitaux propres et le montant du capital social
2. Fournir les comptes certifiés par un comptable pour l'année précédente.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions: — Les fournisseurs devront proposer des personnels exécutants et un personnel d'encadrement pratiquant la langue française (lu, écrit, parlé) et présenter des réponses à la consultation et des documentations rédigées en français.

— Les fournisseurs justifieront de leur capacité technique à réaliser le remplacement de compteurs électriques. Ils devront notamment avoir un objet social compatible avec l'objet du marché. Ils devront fournir les statuts de leur entreprise

— Les groupements momentanés d'entreprise sont autorisés dans les conditions du § III.1.

— Les fournisseurs ou les groupements de candidats devront être à même de prendre en charge l'ensemble des prestations d'un lot.

— Par ailleurs, un soumissionnaire, qui proposera une offre au titre d'un groupement d'entreprises, ne pourra pas remettre d'offre à titre individuel ou au titre d'un autre groupement ou par le biais d'une sous-traitance pour un même lot.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

Lowest price

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting entity

tender 167204

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents

(except for a DPS)

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

2.9.2015 - 10:00

IV.3.5. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.7. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:

no

VI.3. Additional information

Les candidats doivent fournir l'ensemble des informations demandées dans le présent avis via

le portail achats d'ERDF, en respectant la date et heure limites de candidature.

En cas de manquement, l'entité adjudicatrice se réserve le droit de rejeter la candidature.

Vous êtes invités à vous enregistrer au préalable, si ce n'est pas déjà le cas, dans le portail achat. Vous trouverez le mode opératoire d'inscription au portail achat sur le site <http://www.erdf.fr/Linky/>.

Afin de vous porter candidat, vous devez répondre à un questionnaire et y déposer les documents demandés dans le présent avis. Ce questionnaire est accessible sur la demande d'information rfi_009552 — Candidature Pose de compteurs LINKY sur la DIR IDF. Pour accéder à cette demande d'information, connectez-vous sur le portail achat <https://portail-achats.erdf.fr>.

Vous trouverez le mode opératoire pour répondre à une rfi sur le site <http://www.erdf.fr/Linky/>

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: TGI Nanterre

Postal address: 179-191 av. Joliot Curie

Town: Nanterre Cedex

Postal code: 92020

Country: France

Telephone: +33 140971146

Internet address: www.tgi-nanterre.justice.fr

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Greffe du tribunal de grande instance de Nanterre

Postal address: 4 rue Pablo Neruda

Town: Nanterre

Postal code: 92000

Country: France

Telephone: +33 140971717

Internet address: www.justice.gouv.fr

VI.5. Date of dispatch of this notice

21.7.2015